

Vivre à

COBONNE

JOURNAL D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE COBONNE - N°87 AVRIL 2013

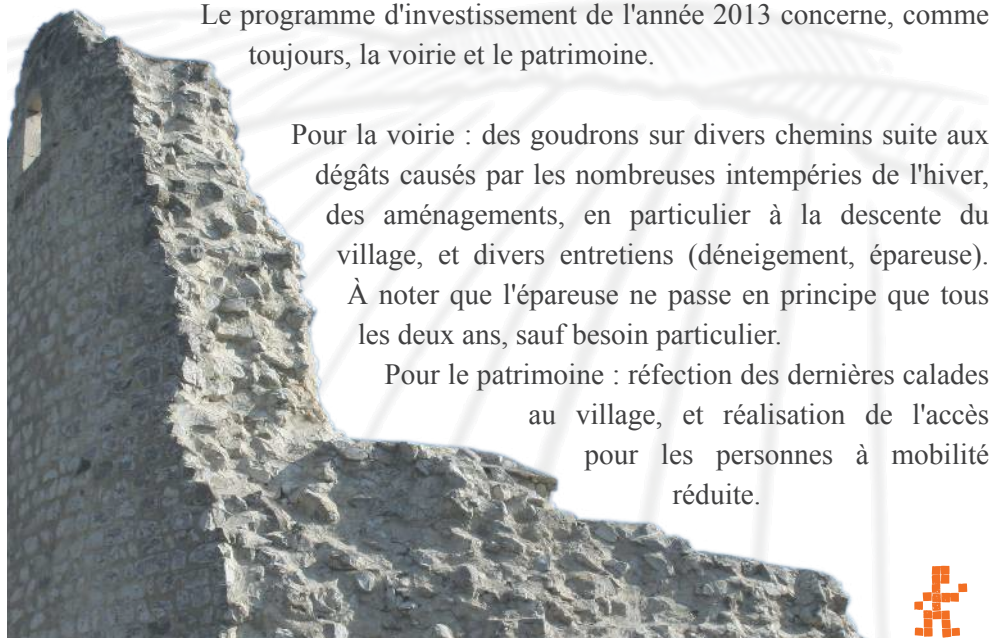
Avril 2013: nous entamons la dernière année du mandat. Notre souci a donc été de terminer les actions en cours et non d'élaborer des projets qui engageraient la prochaine équipe.

Comme vous le constaterez dans le compte-rendu du Conseil, les prévisions du budget 2012 (M14) ont été réalisées. Un déficit, dû à nos problèmes d'assainissement, apparaît sur le budget de l'eau (M49).

Le programme d'investissement de l'année 2013 concerne, comme toujours, la voirie et le patrimoine.

Pour la voirie : des goudrons sur divers chemins suite aux dégâts causés par les nombreuses intempéries de l'hiver, des aménagements, en particulier à la descente du village, et divers entretiens (dénéigement, épareuse). À noter que l'épareuse ne passe en principe que tous les deux ans, sauf besoin particulier.

Pour le patrimoine : réfection des dernières calades au village, et réalisation de l'accès pour les personnes à mobilité réduite.



Compte-rendu du Conseil municipal en pages centrales

La réforme des rythmes scolaires p. 3

Quoi de neuf à l'école p. 4, 5

Partage de savoir-faire : les ateliers p. 6
Vie associative et culturelle p. 7

État-civil p.7

Informations pratiques p. 8

Tous ces projets sont, bien entendu, subordonnés aux subventions du Conseil Général. Cependant le Conseil Général s'apprête à baisser les taux de subvention.

Le budget des dépenses de l'eau sera affecté pour partie au remplacement des derniers compteurs, et pour partie à notre réseau d'assainissement.

Vous allez recevoir d'ici quelques jours votre relevé de consommation (eau et assainissement) et les factures correspondantes. Un petit rappel : depuis un an, nous ne sommes plus sous le régime du forfait, mais sous celui de la consommation réelle. En 2012, vous avez reçu un relevé correspondant au tiers de la consommation estimée, puisque nous ne pouvions connaître votre situation réelle. Sur celui de cette année figureront donc les 2/3 restant de votre consommation 2012 et l'abonnement 2013. À partir de janvier 2014, votre facture représentera la quantité d'eau réellement consommée en 2013.

Je pensais pouvoir féliciter les usagers des containers à ordures, car ils semblent propres lorsqu'on passe à proximité. Hélas, des citoyens indéliçats dissimulent leurs dépôts derrière, ce qui est insupportable ! Avec les pluies, cela a formé un vrai cloaque ! Pensez s'il vous plaît à l'employé communal obligé de nettoyer. Encore une fois, un peu de civisme.

Enfin, pour conclure sur une note moins pessimiste, je tiens à remercier les grands-parents, les parents et les élus qui ont assuré le service de la cantine et du ménage à l'école pendant un mois, à la suite de l'absence de notre agent. Merci encore à eux tous.

Michelle Gascoin

⚡ La réforme des rythmes scolaires

Signé par le ministre de l'Éducation nationale, le décret du 24 janvier 2013 modifie l'organisation du temps scolaire, **tant journalier qu'hebdomadaire**.

Il ne concerne que les écoles maternelles et élémentaires.

Depuis 2008, le temps d'enseignement est de 24 heures par semaine, partagées en 4 jours, soit 6 heures les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Le nouveau décret prévoit toujours 24 heures de classe, réparties désormais sur

4 jours et demi soit **9 demi-journées** : une demi-journée de classe est donc ajoutée et l'on en revient à l'organisation du temps scolaire avant la réforme de 2008. La demi-journée supplémentaire est placée le **mercredi matin** ou, par dérogation, le **samedi matin**.

La réforme ne se contente pas d'ajouter une demi-journée de classe : elle organise différemment le temps passé à l'école.

En premier lieu, il faut savoir que les élèves resteront le même temps dans les murs de l'école : ils seront toujours pris en charge jusqu'à 16 h. 30. Mais la journée complète d'enseignement ne devra pas dépasser 5 h. 30 (au lieu de 6 heures), la demi-journée 3 h. 30 et la pause déjeuner ne peut être inférieure à 1 h. 30. Ainsi le temps passé en cours sera moindre et cette nouvelle répartition oblige les élèves à aller en classe le mercredi matin.

Le temps libéré dans les enseignements des lundi, mardi, jeudi et vendredi, va permettre d'organiser des **activités pédagogiques complémentaires**, en petits groupes, pour les élèves qui en auraient besoin, et des **activités d'éducation artistique, culturelle ou sportive**.

Pour notre commune, cette nouvelle organisation pose deux problèmes : celui du mercredi matin (faut-il prévoir la cantine ?) et celui des activités périscolaires qu'elle doit prévoir et financer. Quel personnel pour ces activités ? Quels budgets ?

La réforme devait entrer en vigueur à la rentrée 2013 mais le ministère a donné la possibilité aux communes de la reporter à la rentrée 2014 : c'est ce qu'a décidé le Conseil municipal dans sa séance du 4 mars 2013 qui a considéré que des décisions aussi importantes pour l'éducation des enfants ne pouvaient être prises dans un temps aussi court.



⚡ Quoi de neuf à l'école

Des nichoirs pour sauver des oiseaux (Alice L., Solal et François)

Dans la région, les moineaux soulcies ne trouvaient plus de trous ni dans les arbres ni dans les vieux murs. François le maître d'école, des gens de la Ligue de Protection des Oiseaux et des employés du réseau électrique de France ont posé des nichoirs sur des pylônes en 1998 à Gigors-et-Lozeron mais quelques-uns se sont abimés* avec le temps.



À l'école de Cobonne, nous avons fabriqué trois nouveaux nichoirs pour les remplacer. Les différents morceaux avaient été mesurés puis sciés par Marc Prouveur de Die. Les élèves les ont vissés et ils les ont recouverts d'huile de lin, aidés par François. Ils espèrent qu'ils plairont aux moineaux soulcies. Ils y feront peut-être leurs nids entre mai et juillet. Nous ferons une visite sur le plateau des Chaux en juin pour les observer.

(* : graphie réformée en 1990)

Prévisions de sorties scolaires :

À Valence (chant & visite du centre historique) le 28 mai,

À Beaufort puis sur le plateau des Chaux (athlétisme puis observation des oiseaux) le 11 juin.

Au jardin (Milo et Valentin)

On a semé des fèves dans notre jardin à côté du portail. C'était le 21 mars.

Le 12 avril, 22 jours après, elles n'étaient pas encore sorti de la terre. Mais le 15 avril on a vu des feuilles qui mesuraient déjà 46 millimètres ! Les fèves ont du pousser sous la terre.

Depuis, Nathalie, la maman de Noha, a planté des fraisiers. Il y a aussi tous les bulbes dans les jardinières qui fleurissent.

Ralentissez en passant devant l'école. Vous les verrez.



Silence ça pousse...



Hermès rend visite à son oncle Hadès, dieu des enfers

✂ Partage de savoir-faire : les ateliers

Ce lundi 15 avril s'est tenu, dans la salle communale de Cobonne, le troisième atelier, consacré celui-ci à la réalisation de la pâte feuilletée. C'est Serge Allain qui a bien voulu être le maître de cet apprentissage, les participantes et participants apportant farine, œufs et beurre.



Cet atelier avait été précédé par deux autres, l'un où les participants ont appris à faire des macarons, l'autre qui a réuni des personnes qui désiraient retrouver le goût du tricot, du crochet et de la couture. Un quatrième atelier est prévu le mardi 28 mai où, sous la férule de Lydie Barnier, l'art de composer des bouquets sera à l'ordre du jour.

Le but de ces ateliers, animés gratuitement par des bénévoles (les ingrédients étant apportés par les participants), est de permettre aux Cobonnois de se rencontrer, d'échanger des savoir-faire, des idées, des recettes, etc...

Ils reprendront à la prochaine rentrée et toutes les suggestions, toutes les propositions sont les bienvenues pourvu qu'elles contribuent à animer la vie de notre commune.

Pour davantage d'informations, contacter Marie-Laurence Lothe (04 75 76 85 37).

✚ Vie sociale et associative

Organisé par les **Amis du Vieux Cobonne**, le loto a pu se dérouler le dimanche 24 février en dépit de conditions climatiques exécrables. Doté de très beaux lots, il a rencontré un beau succès.

Claire Avril est venue nous faire écouter de fort belles chansons à la salle communale. Cette soirée était organisée avec le concours de la MJC d'Aouste.



Les stagiaires participant à la **session de chant Gospel** les 25 et 26 mai donneront un concert de clôture.

Cobonne accueillera de nouveau cette année la **Nuit des contes** ; elle aura lieu le samedi 6 juillet et nul doute que, comme à l'accoutumée, elle réjouira petits et grands.

Jazz au Village proposera un concert dans la soirée du jeudi 11 juillet.



Comme chaque année, **Vieilles à Cobonne** proposera aux Anciens une excursion au mois de juin.

Le jour et l'heure de la fête de fin d'année de l'École de Cobonne vous seront communiqués ultérieurement.

État-civil

✚ Il nous a quittés ...

Louis Janoyer est décédé le 11 février 2013 à Crest.

📌 Informations pratiques

Mairie de Cobonne
Le Village
26400 COBONNE
France



Numéro de téléphone de la mairie : 04 75 25 24 77
Numéro de télécopie : 04 75 25 19 63
Adresse électronique de la mairie : mairiecobonne@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture de la mairie de Cobonne

- Le mardi de 13 h 30 à 16 h 30
- Le vendredi de 10 h à 12 h
- Les 1^{er} et 3^{ème} samedis du mois de 10 h à 12 h

L'équipe administrative de Cobonne

Maire de Cobonne	<i>Michelle GASCOIN</i>
Secrétaire de mairie	<i>Sylvie MOUYON</i>
Agent communal	<i>François PATUREL</i>
Chargée de la cantine	<i>Sara BOUTARIN</i>

Numéros d'urgence

S.A.M.U.	15
POLICE SECOURS	17
POMPIERS	18
Appel d'Urgence Européen	112
S.O.S. Médecins	08 20 33 24 24
Service des eaux	04 75 25 24 06

Horaires d'été d'ouverture de la déchetterie d'Eurre

Les lundi, mercredi, vendredi et samedi de 8 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18h.

Les mardi et jeudi de 13 h 30 à 18h

Vous trouverez les heures d'ouverture des autres déchetteries intercommunales sur le site de la C. C. V. D.